



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 6
Nombre de votes pour : 23
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2023

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héléne LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Claude FLEURY,
Emilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Estelle MONTES
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Estelle MARCUARD, ayant donné son pouvoir à Michèle LUCAS,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h00

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.23.023 - Projet de budget primitif 2023 – Ville

Christian DUMAS expose :

Malgré une stabilité envisagée pour 2023 des dotations, le budget 2023 demeure très contraint. Cependant la commune d'Ingré poursuit ses efforts pour répondre aux attentes et aux besoins des Ingréens tout en maîtrisant ses dépenses publiques sans augmenter ses taux d'imposition.

Les mots clés du budget 2023 :

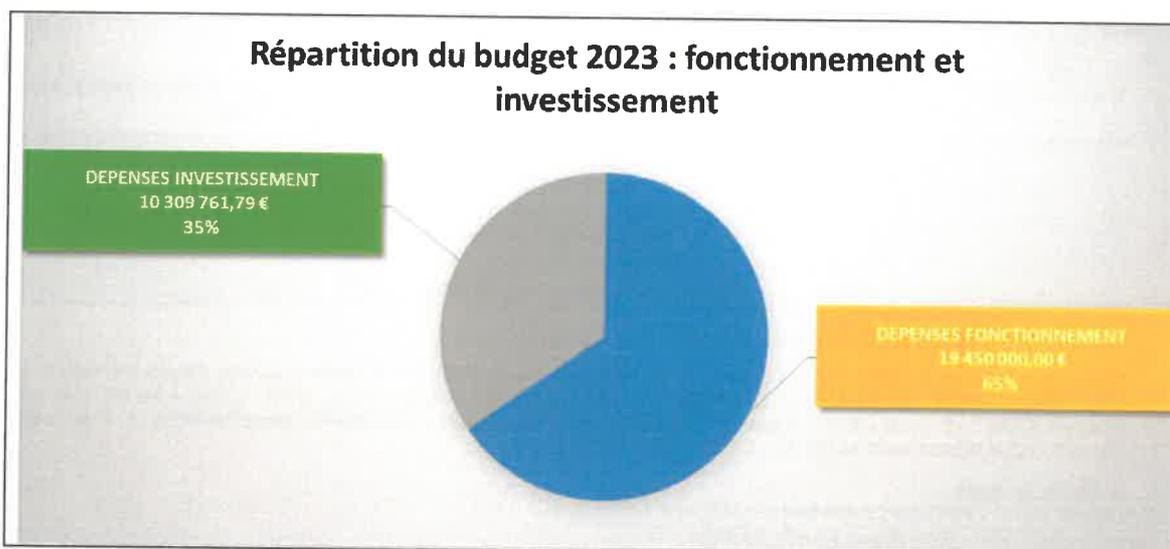
- Maintien de la stabilité fiscale pour 2023
- Maintien d'un investissement élevé
- Absence de recours à l'emprunt
- Maintien d'un service public de qualité
- Maintien d'une trésorerie positive

Le projet de budget global 2023 s'élève à 30 321 761,79 € contre 28 802 379,58 € en 2022. Cette augmentation est notamment due au résultat 2022 qui est important, ce qui permettra d'autofinancer les investissements 2023.

Dépenses réelles	22 792 761,79 €
Dépenses d'ordre et 001	5 290 000,00 €
Dépenses totales	30 321 761,79 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le total du projet de budget primitif de fonctionnement pour l'année 2022 s'élèverait à 19 450 000 € contre 19 165 496,07 € au budget 2022.



A - DEPENSES

Le budget de fonctionnement 2023 est caractérisé par une évolution des dépenses du fait du coût des matières et de la mise en place de nouvelles actions et ce malgré un travail constant des services sur la politique d'achat (groupement de commandes, marchés publics...).

Dépenses réelles	12 760 000,00 €
Dépenses d'ordre et virement à la section d'investissement	6 690 000,00 €
Total des dépenses	19 450 000,00 €

	Evolution des principaux postes			
	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution
011- Charges à caractère général	2 580 000,00 €	2 750 000,00 €	2 840 000,00 €	3%
012- Charges de personnel	7 604 000,00 €	8 260 000,00 €	8 445 000,00 €	2%
65- Autres charges de gestion courante	689 500,00 €	638 000,00 €	622 000,00 €	-11%
Total des dépenses courantes	10 873 500,00 €	11 648 000,00 €	11 907 000,00 €	2%
014- Atténuation de produits	195 000,00 €	185 000,00 €	164 000,00 €	-11%
66- Charges financières	76 000,00 €	68 000,00 €	80 000,00 €	18%
67- Charges exceptionnelles	54 600,00 €	56 100,00 €	50 000,00 €	-11%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	10 000,00 €	
Total dépenses réelles de fonctionnement	11 199 100,00 €	11 957 100,00 €	12 211 000,00 €	2%
Total dépenses d'ordre et 001	6 844 858,11 €	7 208 396,07 €	7 239 000,00 €	0%
Total général des dépenses	18 043 958,11 €	19 165 496,07 €	19 450 000,00 €	1%

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au budget 2023, les charges à caractère général sont estimées à 2 840 000,00 €, soit une hausse de 3 %.

Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de maintenance, de fluides, d'entretien, de fournitures, de location. Cette hausse est notamment due à :

- certains postes ont retrouvé le niveau de 2019, soit avant la crise sanitaire (transports collectifs, prestations extérieures comme la piscine pour les écoles, les classes de découvertes, les sorties pour l'ALSH, les réceptions,.....)
- la hausse des matières premières notamment des fluides (électricité, gaz, carburant)
- la mise en place de nouveaux logiciels avec des coûts plus importants la première année pour le paramétrage et la formation,
- la reprise des espaces verts de la ZAC des jardins du bourg,
- une hausse des effectifs par rapport à certaines prestations de service (restaurant, scolaire, activités périscolaires...).
- des augmentations diverses de tarifs liés à l'inflation (augmentation des denrées alimentaires, augmentations des frais divers comme les réparations, les prestations de services etc.

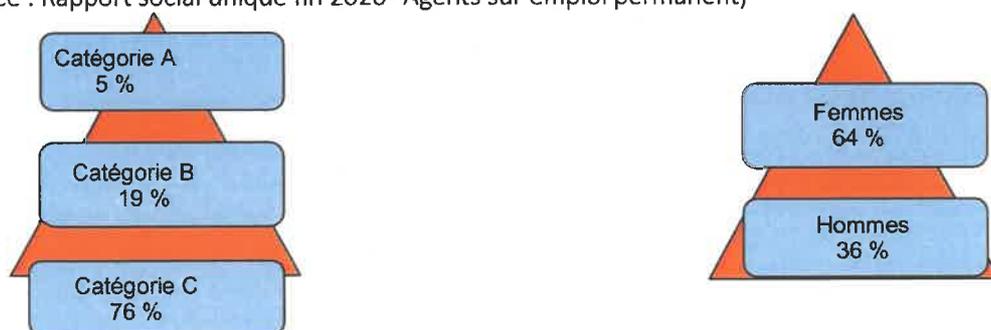
Chapitre 012 – Charges de personnel

Compte tenu du contexte budgétaire contraint, l'objectif de maîtrise de la masse salariale est réaffirmé pour l'exercice 2023. Ce chapitre est évalué à 8 445 000 € contre 8 260 000 € l'année précédente. Le budget 2023 prévoit donc une hausse de la masse salariale de 2 %. Les crédits affectés financeront, outre les salaires :

- le coût du GVT (Glissement – Vieillesse- Technicité) qui retrace les avancements et promotions,
- le relèvement du SMIC,
- le renfort de certains services et le remplacement des agents absents,
- la mise en œuvre de certains dispositifs (forfait mobilité durable, indemnité de télétravail, prime de précarité, prime inflation),
- l'augmentation du régime indemnitaire applicable dès le 01/02/2023.

Il est important de noter que ce poste est à minorer des divers remboursements d'indemnités journalières (estimés à 70 000€). La commune percevra également un remboursement des mises à disposition de service auprès de la métropole tel que les espaces verts « métropolitains » (estimé à 267 000 €).

(Source : Rapport social unique fin 2020- Agents sur emploi permanent)



Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ces dépenses s'établissent à 622 000 €.

Ce chapitre comprend pour l'essentiel le montant des subventions aux associations (pour la partie fonctionnement, les subventions exceptionnelles sont comptabilisées au chapitre 67). Malgré un contexte budgétaire contraint, la commune poursuivra son soutien au secteur associatif, soutien financier, logistique et humain avec le maintien du niveau de subventions.

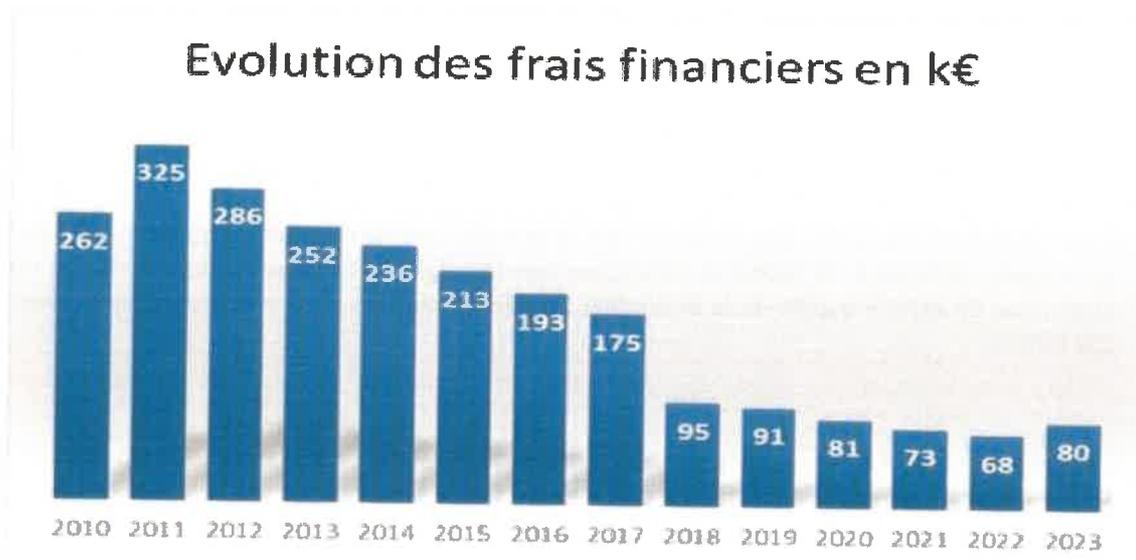
Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Ville contribuera au fonctionnement du CCAS, à hauteur de 190 000 € en 2023, sans changement par rapport à 2022.

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges des intérêts des emprunts sont en augmentation prévisionnelle de 18 %.

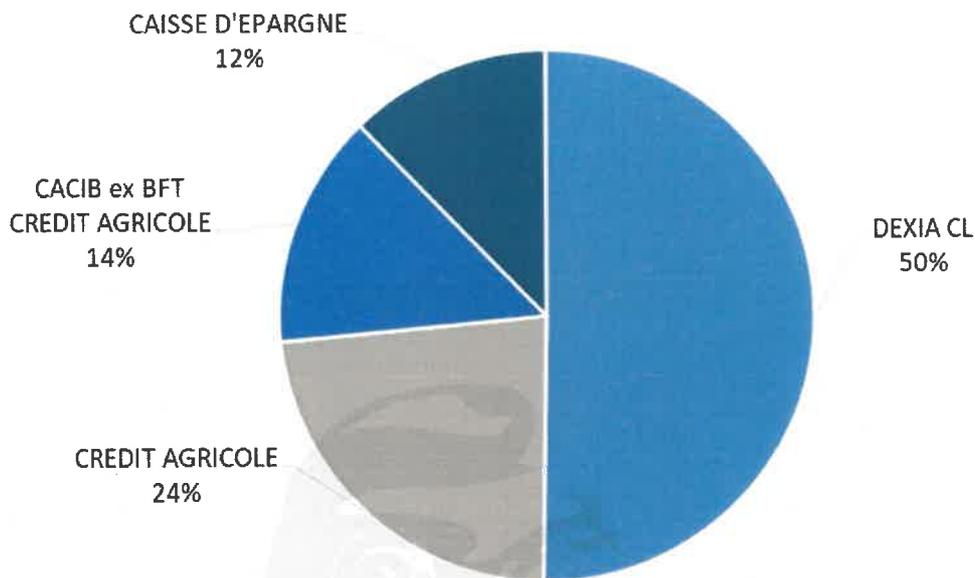
Si depuis le début du mandat, les frais financiers étaient en diminution compte tenu du non recours à l'emprunt et de taux variables nuls, l'augmentation du taux variable sur un prêt nécessite un réajustement de cette évolution. En effet, un prêt a été conclu à taux variable sur la base de l'indice Euribor 6 mois. Jusqu'à présent, la ville bénéficiait d'une négociation intéressante puisqu'aucun intérêt n'avait été payé jusque fin 2022. La courbe de l'indice étant en augmentation, il est nécessaire de prévoir un remboursement de charges financières plus importantes.

Elles représentent à peine 0,66 % des charges de fonctionnement de la Ville.



Au 01/01/2023, la structure de la dette se répartit entre 50,26 % d'emprunts à taux fixe et 49,74 % d'emprunts à taux variable.

Répartition de la dette au 01/01/2023



Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le total de ce chapitre est de 50 000 €.

Les crédits inscrits en charges exceptionnelles correspondent essentiellement aux :

- bourses et prix
- subventions exceptionnelles aux associations (notamment pour les transports).

Chapitre 68 – Dotations aux amortissements et provisions

Ce chapitre est nouvellement créé pour répondre aux besoins demandés par la trésorerie de réaliser des provisions pour des créances non recouvrées supérieures à 2 ans. L'ouverture de crédits est prévue pour 10 000 €.

Chapitre 014 – Atténuations de produits

Le chapitre « atténuations de produits » concerne notamment la participation de la commune au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales à hauteur de 79 360 €. Une provision de 7 000 € est également prévue sur ce chapitre budgétaire au titre de la taxe SRU pour le déficit de logements sociaux et les dégrèvements sur les impôts.

En conclusion :

Il convient de noter que 7 239 000 € de dépenses d'ordre et de virement à la section d'investissement ont été constituées dans ce budget 2023. Ces dépenses de fonctionnement se retrouveront dans les recettes d'investissement et constitueront l'épargne brute dégagée par la commune permettant ainsi d'investir sans emprunter.

Leurs deux composantes sont :

- les dotations aux amortissements pour 590 000 €.

- le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement d'un montant de 6 649 000€.

B - RECETTES

Elles sont d'un montant de 19 450 000 € pour l'année 2023.

Recettes réelles	13 352 194,56 €
Recettes d'ordre	10 000,00 €
Résultat 2022 reporté	6 087 805,44 €
Total des recettes	19 450 000,00 €

	Evolution des principaux postes			
	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution
70- Produits des services	1 413 200,00 €	1 420 000,00 €	1 544 800,00 €	9%
73- Impôts et taxes	10 061 841,00 €	10 335 000,00 €	10 929 394,56 €	6%
74-Dotations et participations	575 759,00 €	621 000,00 €	745 000,00 €	20%
75-Autres produits de gestion courante	56 300,00 €	57 800,00 €	37 000,00 €	-36%
013- Atténuations de charges	52 900,00 €	54 000,00 €	94 000,00 €	74%
77- Produits exceptionnels	20 000,00 €	20 000,00 €	2 000,00 €	-90%
Total recettes réelles de fonctionnement	12 180 000,00 €	12 507 800,00 €	13 352 194,56 €	7%
Total recettes d'ordre	100 000,00 €	100 000,00 €	10 000,00 €	-90%
Résultat reporté	5 763 958,11 €	6 557 696,07 €	6 087 805,44 €	-7%
Total général des recettes	18 043 958,11 €	19 165 496,07 €	19 450 000,00 €	1%

Chapitre 70 – Produits des services

Dans ce chapitre, d'un montant de 1 544 800,00 €, se cumulent toutes les recettes liées aux activités faisant l'objet d'une facturation auprès des usagers. On retrouve sur ce compte les produits issus principalement :

- des activités périscolaires : garderies, aide aux devoirs, centre de loisirs,
- de la participation aux cours de l'école de musique,
- de la participation des familles pour la restauration scolaire,
- des consultations du centre de santé
- des ventes de places de spectacles...

Viennent s'ajouter les recettes relatives aux mises à disposition (CCAS et espaces verts, service informatique...) ou les remboursements de frais (part métropolitaine des services mis à disposition).

Ces recettes représentent 8% des recettes de fonctionnement.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Représentant 81,80 % des recettes réelles de fonctionnement de la ville, le produit de la fiscalité est le premier poste de ressources de la commune (à hauteur de 10 929 394,56€).

La progression globale des recettes provenant de la fiscalité directe locale (taxes ménages) s'appuie essentiellement sur la variation physique ainsi que sur la revalorisation des bases locatives fixée par l'État sur la base de l'inflation (estimation à +7,1% pour 2023, +3,4 % en 2022, 0,2% en 2021).

Malgré le contexte budgétaire de plus en plus contraint et face aux difficultés économiques et sociales qui fragilisent nos concitoyens, la commune a décidé depuis 2011 de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Le chapitre 74 d'un montant de 745 000 € est en hausse de 20 % et représente 5,6% des recettes réelles de fonctionnement.

Le total des recettes de l'État serait de 244 000 € en 2022 contre 237 000 € en 2021 et se décomposerait comme suit :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 0 €,
- La Dotation de Solidarité Rurale pour 130 150 €,
- Les compensations de l'État pour 250 000 €.

Les autres recettes inscrites à ce chapitre sont principalement constituées par :

- La participation de la CAF et de la CPAM à hauteur de 254 900 €,
- La participation pour l'utilisation des équipements sportifs 30 000 € par le Conseil Départemental et le Conseil Régional,
- La participation pour l'école de musique par le Conseil Départemental à hauteur de 4 500 €.
- L'aide pour la saison culturelle par le Conseil Régional à hauteur de 35 100 €.
- La contribution des communes pour la scolarisation hors secteur scolaire pour 21 450 €.
- Le FCTVA (dépenses de fonctionnement) à hauteur de 4 900 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre recense les recettes liées aux locations de logements, de diverses salles et du local de la Poste, pour un total de 37 000 €.

Chapitre 013 – Atténuations de charges

Évaluées à 94 000 €, elles concernent essentiellement les indemnités journalières suite à des arrêts maladies.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Il est prévu 2 000 € au titre des remboursements de sinistres et diverses charges au cours de l'exercice 2023.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Ce chapitre, qui s'élève à 10 000 €, retrace le montant des travaux en régie à immobiliser. Ce chapitre est en baisse car certaines dépenses (notamment les achats de fournitures) seront directement imputées sur la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits ouverts s'élèvent à 10 871 761,79 €. En 2023, la municipalité poursuivra sa politique volontariste en matière d'investissement. Cependant, cette politique d'investissement ambitieuse n'altérera pas les marges de manœuvre futures puisque la municipalité poursuit sa politique de désendettement pour la 15ème année consécutive.

A - DEPENSES

Le budget 2023 est essentiellement marqué par les travaux d'extension de l'école du Moulin, les cours Oasis du groupe scolaire du Moulin, l'achat du centre municipal de santé et les travaux afférents, l'achat d'un bien immobilier (situé rue Nationale) pour l'installation de professionnels de santé, les études pour la réhabilitation d'un multi-accueil pour la petite enfance, le budget participatif, l'éclairage de l'église, la création d'une plateforme de compostage, le projet de maraichage biologique, la poursuite de la vidéoprotection, des travaux d'amélioration énergétiques sur les bâtiments communaux, la réfection du toit terrasse de l'école Emilie CARLES et enfin la poursuite des études et démarrage des travaux pour le pôle culturel Bel Air.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

Ce chapitre s'élève à 630 000,00 €.

L'essentiel de ce chapitre est constitué par :

- La poursuite des frais d'études pour le pôle culturel
- Les frais d'études pour la structure multi-accueil pour la petite enfance
- Les frais d'études pour les travaux à réaliser au centre municipal de santé
- L'achat de logiciels

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Sont inscrites dans ce chapitre les acquisitions de terrains, les acquisitions récurrentes de matériels et autres biens mobiliers nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville.

Nature	BP 2023
2111- Terrains nus	155 500,00 €
2112 – Terrains de voirie	42 830,71 €
2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes	31 000,00 €
2128 – Autres agencements et aménagements terrains	200 000,00 €
2135- Installations et Agencements constructions	494 300,00 €
2168 – Autres collections et œuvres d'art	1 400,00 €
2182 – Matériel de transport	34 500,00 €
2183- Matériel informatique	78 068,00 €
2184- Mobilier	53 146,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	45 100,00 €
Total	1 954 444,71 €

2111 – Terrains nus et de voirie pour 155 500 €

Il s'agit de crédits permettant l'acquisition de réserves foncières notamment pour un projet de maraichage biologique et acquisition bande de terre sur le site de l'Azin.

2121 – Plantations d'arbres et d'arbustes pour 31 000 €

Il s'agit de la plantation d'arbres et arbustes afin d'accentuer la végétalisation de la commune.

2135- Installations générales – Agencements constructions pour 494 300,00 €

Les crédits inscrits correspondent à :

- La fourniture et pose d'un faux plafond en laine de verre au CTM
- La réfection du toit terrasse de l'école Emilie CARLES
- Le changement de porte de garage et porte intérieure dans un logement communal
- Les travaux à réaliser au centre municipal de santé
- Le renouvellement de deux chaudières (mairie + 13 rue de la mairie)
- Les travaux d'agrandissement de la zone de tir à l'arc
- Des travaux de câblage ethernet dans l'école Emilie CARLES
- Des travaux de relamping dans l'église et dans l'école Emilie CARLES
- La fourniture et pose d'un lave-vaisselle au restaurant scolaire

2183 – Matériel de bureau et informatique pour 78 068,00 €.

Les crédits correspondent à :

- La rénovation de l'intranet et l'achat de certificats électronique permettant la signature dématérialisée,
- Une ligne directe pour le centre municipal de santé,
- l'achat de mobilier et équipements informatiques pour les écoles.

2184 – Mobilier pour 53 146,00 €

Il s'agit principalement du mobilier pour les écoles, le restaurant scolaire, les bureaux administratifs et l'entretien (eau ozonée, sèches mains)

2188- Autres immobilisations corporelles pour un montant de 45 100,00 € comprenant notamment des instruments de musique, du mobilier pour le restaurant scolaire, des silhouettes piétons.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

Le total des crédits ouverts s'élève à 4 755 391,29 €. Ce chapitre correspond aux travaux prévus par la Ville :

- Le projet de forage pour le maraichage biologique,
- L'aménagement du bois de l'Azin,
- Les travaux de rénovation du 13 rue de la mairie,
- Les travaux des cours Oasis du Moulin
- L'achat et les travaux au centre municipal de santé,
- L'extension de l'école du moulin
- Le budget participatif
- La rénovation d'un chemin rural,

- Les travaux d'aménagement du deuxième étage de la mairie,
- Les travaux à réaliser pour le parvis du collège

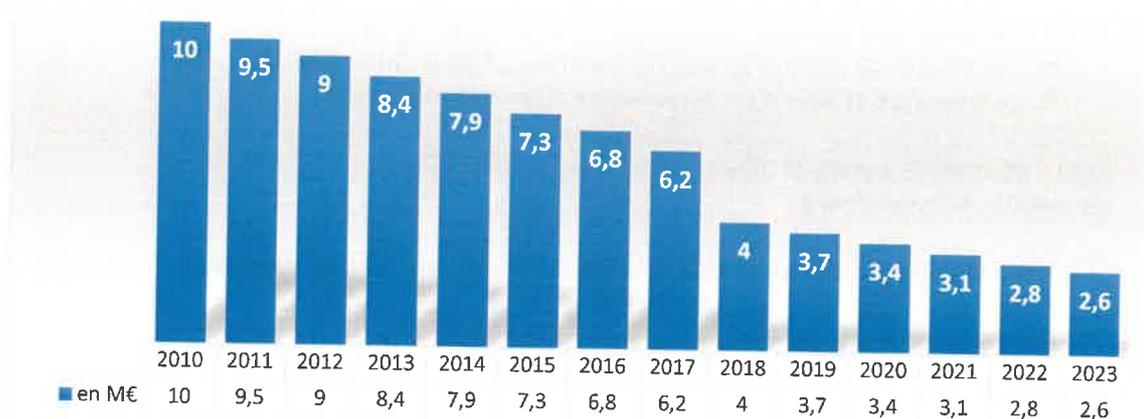
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Il s'agit de l'extension des réseaux électriques du fait de constructions nouvelles à hauteur de 5 000 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

Le remboursement en capital de l'année 2023 est estimé à 271 000 €. A l'issue, le capital restant dû devrait s'élever à 2 611 402 €.

Evolution et projection de la dette au 31/12



Chapitres 040 et 041 : opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont estimées à
 10 000,00 € pour les travaux en régie.
 280 000,00 € pour diverses régularisations d'opération patrimoniales

Restes à réaliser 2022 (dépenses d'investissement)

Les restes à réaliser sont à hauteur de 1 601 060,21 € et concernent principalement :

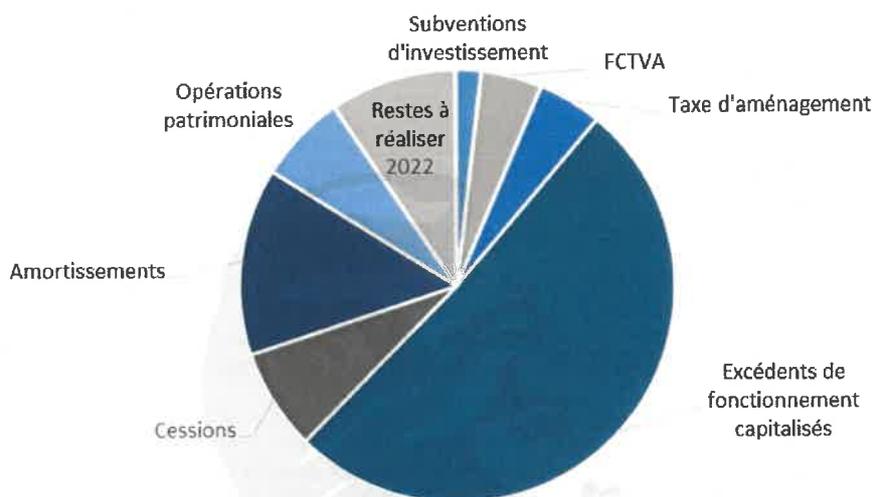
- La poursuite des travaux de l'extension de l'école du moulin (473 125 €)
- La sécurisation et les aménagements du parking sportif de Bel Air (178 024 €)
- Les frais d'étude pour le pôle culturel (178 543 €), l'extension de l'école du moulin (17 993€), le parking du plateau sportif de Bel Air (5 376 €), la structure petite enfance (13 305€)
- Les travaux d'aménagement du terrain de grands jeux (114 031 €)
- La pose de la plateforme de compostage sur le site de l'Azin (37 977 €)
- Le contrôle technique du pôle culturel (34 728 €)
- La replantation d'arbres (26 127 €)
- Le pilotage du chauffage à l'annexe 3 (21 873€), à la salle des fêtes (9 805€)
- Des caméras de vidéoprotection (29 767 €)

B - RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à 10 871 761,79 €.

61% des recettes totales d'investissement sont réalisées par le virement de la section d'investissement (6 649 000 €). Les autres recettes représentent 39% et sont réparties de la façon suivante :

Répartition de recettes d'investissement - hors virement de la section de fonctionnement



La première recette est l'autofinancement que la ville affecte à la section d'investissement. Il est important de noter que la ville d'Ingré a prévu de ne pas recourir pour la quinzième année consécutive à l'emprunt afin d'honorer son objectif de désendettement.

La commune a sollicité pour 2023, les subventions suivantes :

- Etat (DSIL/DETR) :
 - 87 500 € pour l'aménagement de deux cours Oasis, périscolaire et maternelle du groupe scolaire du Moulin
 - 19 250 € pour la réfection du toit terrasse de l'école maternelle Emilie CARLES
 - 9 517,55 € pour le désamiantage et la déconstruction de la salle polyvalente (bâtiment préfabriqué)
- Département :
 - 80 000 € pour l'aménagement de deux cours Oasis, périscolaire et maternelle du groupe scolaire du Moulin

La subvention inscrite est celle du Département pour laquelle nous avons reçu un courriel de confirmation. Les autres subventions seront intégrées au budget par voie de décision modificative ou lors du compte administratif.

D'autres cofinancements seront sollicités comme l'Etat et la Région Centre-Val de Loire pour les travaux du centre municipal de santé, l'Etat pour le dispositif « fonds vert », l'ADEME pour la plateforme de compostage.

Parmi les recettes d'investissement figurent également les opérations d'ordre et de virement entre sections

- ✿ les amortissements se montent à 590 000,00 €
- ✿ Le virement de la section de fonctionnement à 6 649 000 €
- ✿ La régularisation de diverses opérations patrimoniales pour 280 000 €

Restes à réaliser 2022 en recettes

Les restes à réaliser sont à hauteur de 399 679,64 € et concernent principalement :

- ✿ Le fonds de compensation sur la TVA pour 367 731,64 €
- ✿ La DETR pour l'extension du cimetière pour 31 948 €

Après présentation en Commission Générale du 13 mars 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les montants inscrits au projet de Budget Primitif 2023 de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à la majorité, 23 pour et 6 abstentions (Guillem LEROUX, sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND, Laetitia NATIVELLE et Aurore MARTIN)**, les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **29 MARS 2023**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **04 AVR. 2023**

Publication le : **04 AVR. 2023**

Notification le : **04 AVR. 2023**


 Le Maire
Christian DUMAS

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DL_23_023**
Objet : **Projet de budget primitif 2023 – Ville**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-03-29 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.2.1 - Budget primitif - Délibéré avec budget.
Identifiant unique : 045-214501694-20230329-DL_23_023-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20230329-DL_23_023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL.23.023 - FIN - Projet de budget primitif 2023 – Ville.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20230329-DL_23_023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1.3 Mo
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : BP_2023_VILLE_complet_non_signé.pdf Nom métier : 21_RP-045-214501694-20230329-DL_23_023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	4.6 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 avril 2023 à 15h20min40s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 avril 2023 à 15h27min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 avril 2023 à 15h37min43s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 avril 2023 à 15h37min53s	Reçu par le MI le 2023-04-04